

Convocations : 7 septembre 2018

Affichage : 14/09/2018

Présents : Jean-François CORNIQUET, Philippe DUPONT, Serge OUTURQUIN, Patrick BETTIOL, Pierre-Jean BOUTELLIER, Réjane FARCY, Sylvie HESDIN, Pierre LEGRAND, Jacques VAN OVERBEKE, Michel WATIN,
Excusé : Fabrice ELOY,
Secrétaire de séance : Patrick BETTIOL

Le compte rendu de la réunion du 28 juin 2018 a été approuvé à l'unanimité

Acquisition de l'emplacement réservé Rue du Château

Monsieur le Maire propose l'achat de la partie de la parcelle cadastrée n°AA107 sous l'emprise de l'emplacement réservé n°1 du PLU du 30 mai 2013, d'une contenance d'environ 600 m², située rue du château, appartenant à l'Association Louise Glavier, pour la somme de 2 000 €.

Les frais de bornage seront supportés par la Commune et le futur acquéreur du reste de la parcelle AA107.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide l'acquisition de cette parcelle.

Etat d'avancement des travaux d'assainissement collectif

Les travaux rue de la Gare sont quasiment achevés, l'entreprise est actuellement rue du Moulin. Des gravats peuvent être récupérés pour refaire des chemins.

Le Syndicat est toujours en attente des versements des soldes des subventions de l'Agence de l'Eau.

Présentation du projet de réalisation d'un réseau de collecte des eaux pluviales du secteur Coulée Verte, Grande Rue, Rue de la Gare

Monsieur le Maire a sollicité l'entreprise SADE pour la réalisation d'une étude concernant gestion des eaux pluviales venant de la rue de la Coulée Verte.

Le projet proposé prévoit la canalisation des eaux pluviales depuis la coulée verte jusqu'au fossé de la rue de Vers et s'élève à 275 000 € HT. Ce qui n'est pas envisageable du fait de son ampleur et de son coût.

Monsieur le Maire propose de remettre en état le bac de rétention situé en aval de la Coulée verte pour gérer une partie des eaux, de faire installer des avaloirs au niveau du carrefour et faire poser une canalisation Grande Rue jusqu'au fossé situé à droite de la salle des fêtes.

Indemnisation

Suite aux cambriolages et aux vols de matériels communaux, l'assurance prend en charge le remplacement du matériel à hauteur de 1077 € (les devis de remplacement s'élève à 1079 €)

En ce qui concerne le candélabre accidenté l'assurance a remboursé à la commune 1751 € un solde de 563 € sera versé sur présentation de la facture acquittée. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de valider et encaisser les chèques de remboursement de l'assurance.

Délibération

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de solliciter les différentes redevances d'occupation du domaine public à ENEDIS, ORANGE et GRDF

Participation aux frais de cantine et de périscolaire le mercredi

Le Conseil Municipal décide de participer aux frais de cantine concernant les enfants de la commune à hauteur de 0.20 € par repas, pour la durée de l'année scolaire 2018 – 2019. Le montant de cette participation sera réglé à l'intercommunalité compétente sur présentation de la liste des commensaux précisant le nombre de repas qu'ils ont pris.

La Communauté de Communes n'ayant pas prévu d'accueil à proximité pour le mercredi, le Conseil Municipal décide de participer au financement du centre de loisir organisé par la Commune de Vers sur Selle..

Colis et repas des Aînés

Le traiteur habituel a pris sa retraite, il faudra donc prospecter pour en trouver un autre. 102 colis sont à prévoir, ce qui représente un coût de 2500 € environ.

Travaux

Le sol de la salle des fêtes sera fait durant les vacances de février (du 9 au 23)

Monsieur le Maire propose les achats suivants :

Une saleuse car la communauté de communes, compétente en matière de déneigement ne prévoit pas le salage, il est donc indispensable d'acquérir le matériel nécessaire.

Une cuve à fuel pour mise en conformité

Un téléphone avec répondeur et enregistreur

La séance a été levée à 22h00